

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICH I Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/299

Bassin de rétention du Finosello - Opération ANRU 8.25. Modification de l'autorisation de programme et du plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de répondre à la problématique de gestion des eaux pluviales et par délibération n° 2011/49 du 14 mars 2011 (*modifiée par délibérations n°2012/125 du 24 mai 2012 et n°2014/6 du 15 janvier 2014*), la Ville a approuvé le programme relatif à la réalisation d'un Bassin de Rétention de 3 000 m³ dans le quartier du Finosello. L'opération est référencée dans la convention ANRU sous le code 8.25.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élevait à 1 016 163 € TTC (940 276 € HT) selon le plan de financement suivant :

	940 276 € HT	
FEDER	423 124 €	45%
PAPI	150 444 €	16%
CTC	141 041 €	15%
ANRU	37 736 €	4%
VILLE	187 931 €	20%

Suite à une procédure d'expropriation pour l'acquisition foncière qui a été finalisée en 2014, et suite à la réactualisation des coûts de cette opération, le montant total s'élève aujourd'hui à 1 359 998 € TTC soit 1 238 048 € HT (Cf. tableau ci-après).

Montant HT	Montant HT	TVA	TVA	Montant TTC
Publicité et Appels d'Offres	10 000 €	20.00%	2 000 €	12 000 €
Acquisition foncière	244 331 €	5.00%	12 217 €	256 548 €
Etude de programmation	0 €	20.00%	0 €	0 €
Etudes Préalables	20 000 €	20.00%	4 000 €	24 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 043 €	20.00%	7 009 €	42 051 €
Etude de sol	16 492 €	20.00%	3 298 €	19 790 €
Mission de Contrôle Technique	1 700 €	20.00%	340 €	2 040 €
Mission de Coordination et Protection de la Santé	1 512 €	20.00%	302 €	1 814 €
Travaux (avec imprévus / taux tolérance +15%)	890 100 €	10%	89 010 €	979 110 €
Assurance (0,5 % des travaux)	3 870 €	20.00%	774 €	4 644 €
Divers	15 000 €	20.00%	3 000 €	18 000 €
TOTAL	1 238 048 €		121 950 €	1 359 998

Le plan de financement s'établirait de la façon suivante :

Plan de Financement	1 238 048 €	100%
FEDER	423 124 €	34%
PAPI	150 444 €	12%
Collectivité Territoriale de Corse	141 041 €	11%
ANRU	37 736 €	3%
Conseil Général	361 903 €	29%
Ville	123 800 €	10%

IL EST DONC DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le nouveau montant de l'autorisation de programme 1 359 998 € TTC soit 1 238 048 € HT et de fixer la répartition des crédits de paiement comme suit :

CP 2012 : 15 197,60 €

CP 2014 : 245 000,00 €

CP 2015 : 1 099 800,40 €

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co financeurs.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Monsieur Christian BALZANO, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22

Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du jeudi 23 octobre 2014,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de poursuivre son effort en matière de gestion des risques hydrauliques ;

Que les crédits seront inscrits :

En Investissement :

En Dépenses :

→ Chapitre 23, article 2315, Fonction 811

En Recettes :

→ Chapitre 13

APPROUVE

A l'unanimité de des membres présents et représentés

- Le nouveau montant de l'autorisation de programme (AP) 1 359 998 € TTC soit 1 238 048 € HT et fixe la répartition des crédits de paiement comme suit :

CP 2012 : 15 197,60 €

CP 2014 : 245 000,00 €

CP 2015 : 1 099 800,40 €

AUTORISE M. LE MAIRE

À solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès des différents co financeurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de Financement	1 238 048 €	100%
FEDER	423 124 €	34%
PAPI	150 444 €	12%
Collectivité Territoriale de Corse	141 041 €	11%
ANRU	37 736 €	3%
Conseil Général	361 903 €	29%
Ville	123 800 €	10%

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent Marcangeli
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_299-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

